

La ministre McCann désireuse d'améliorer l'accès aux soins de santé au Québec
**« Les IPS prêtes à contribuer à hauteur de leurs compétences », affirme
l'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec**

QUÉBEC, LE 18 FÉVRIER 2019 – L'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSQ) se réjouit de la sortie de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, voulant qu'elle mène prochainement une révolution de l'accès aux soins de santé au Québec. En effet, cette dernière a officiellement demandé au Collège des médecins d'évaluer la possibilité que les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) puissent poser un diagnostic, permettant d'assouplir du même coup la règle voulant qu'un patient vu par une IPS pour un problème de santé chronique soit aussi vu par un médecin dans un délai de 30 jours.

« Actuellement, il y a un dédoublement des rendez-vous médicaux pour les problèmes de santé chronique étant donné que chaque patient vu par une IPS doit aussi être vu par un médecin. Ça crée un engorgement », a affirmé d'entrée de jeu la présidente de l'AIPSQ, Christine Laliberté. « Ce deuxième rendez-vous, si on avait la possibilité de poser un diagnostic, n'aurait plus lieu d'être. On libérerait ainsi les médecins qui auraient davantage de temps pour prendre en charge des cas plus complexes ».

Si les modalités des conditions qui encadreront la pose de diagnostic par les IPS restent à être précisées par la ministre, l'AIPSQ souhaite que Québec s'inspire de ce qui se fait ailleurs au Canada. « Ailleurs au pays, aucune restriction ne vient limiter la pose de diagnostic par nos consœurs. Or, les IPS québécoises sont celles dont la formation est la plus longue. À notre avis, il n'est pas souhaitable que des restrictions viennent limiter notre capacité à poser des diagnostics si l'on veut que le système de santé soit des plus efficaces et si l'on veut utiliser les différentes ressources qui sont à notre disposition à leurs pleines compétences et de façon complémentaire », renchérit Mme Laliberté. « Les IPS ont le jugement, la formation et la rigueur nécessaires à la pose de diagnostic ».

« Si les deux demandes de la ministre aux médecins se concrétisaient, c'est définitivement la population qui serait gagnante, car elle aurait un meilleur accès aux soins de santé. Les 550 IPS qui œuvrent actuellement dans le système de santé sont prêtes à en faire plus et à participer à l'effort d'amélioration de l'accès aux soins de santé dans le réseau ».

À propos de l'AIPSQ

Créée en 2005, L'AIPSQ est un organisme sans but lucratif, sans attache syndicale ou corporative. Elle s'est donné pour mission d'assurer le développement et l'uniformité du rôle de l'infirmière praticienne spécialisée au Québec afin de répondre aux attentes de la population à son égard et assurer une homogénéité de la pratique. L'adhésion à l'Association est volontaire de la part des IPS. Actuellement, l'AIPSQ représente plus de 550 infirmières praticiennes spécialisées à travers le Québec.

Pour tout renseignement

Julien Nepveu-Villeneuve

TACT Intelligence-conseil

Cellulaire : 514 883-2236

JNepveuVilleneuve@tactconseil.ca